

# Exploitation porc engraissement, travail pour une UTH, 100 ha de SAU

**FAF totale, très bon état des bâtiments**

**Offre N° : 56210271**

## Localisation

**Département :** Morbihan

A 15 minutes de Vannes.

## Contexte

Exploitation viable et vivable:

Bons résultats techniques.

Travail d'astreinte environ 2h30 le matin, puis surveillance avec autonomie d'organisation.

## Exploitation

**Type d'installation :** Individuelle

**Mode de cession :** Majoritairement à la location

**Activité :** Elevage, Elevage de porcins hors sol.

**SAU :** 100,00 ha

**Logement repreneur :** A proximité et identifié

## Description :

- Foncier : 100 ha de SAU labourables (sauf bandes enherbées) dont 80 ha en propriété.  
Bon parcellaire: 40 ha autour des bâtiments, le reste en 2 blocs à 3 Km chacun.  
Grandes parcelles (une de 20 ha, 1 de 13 ha, 2 de 10 ha, plusieurs de 6 ha).  
Irrigation par épandage d'eau d'une station de traitement en lagunes (le cédant est payé pour épandre).  
Bons rendements en blé et colza, très bon rendement en Maïs.
- Bâtiment d'exploitation : En très bon état: 70 % des bâtiments ont moins de 10 ans (y compris la coque).  
Biosécurité faite, élevage entièrement grillagé.  
Pas de travaux à faire à moyen terme.
- Immobilier non agricole : Belle maison avec jardin aménagé de 1000 m<sup>2</sup>.  
Grande pièce avec cuisine intégrée, 4 chambres dont 2 avec terrasse et une avec salle d'eau, buanderie, garage, chauffage au sol et pompe à chaleur.

## Conditions de reprise

2500 places engraissement, 1300 places de post sevrage, 8000 charcutiers vendus par an.

VPF: porcs lourds.

FAF avec stockage de 1500 t de blé/ maïs + 500 t d'aliment complémentaire.

Céréales: production de 40% et achat de 60% au voisinage (bonnes relations et fidélisation par exemple avec plan d'épandage).

4 sites de cellules photovoltaïques à reprendre ou non (au choix du candidat).

Le bâtiment le plus récent a 500 m<sup>2</sup> de toiture exposée sud: possibilité de cellules photovoltaïques par exemple avec autoconsommation.

Travail de la terre délégué à l'ETA.

La terre peut être louée ou non.

La maison peut être cédée ou non.

## **Prix de cession**

Prix non communiqué

## **Contact**

Chambre d'Agriculture du Morbihan

**Laurence CHEZE**

02 97 74 23 50

[laurence.cheze@bretagne.chambagri.fr](mailto:laurence.cheze@bretagne.chambagri.fr)

Publiée le 14 janvier 2022